



Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

2023 DAE 6 DDCT Subventions (724.000 euros) à dix organismes d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris met en œuvre une stratégie territoriale en faveur de la création et du développement d'activités à impact social et environnemental positif. Il s'agit d'entreprises visant à atteindre une utilité sociale par le renforcement des solidarités ou du lien social, l'insertion socio-professionnelle des publics fragiles - en particulier bénéficiaires du RSA et résidents en quartiers prioritaires, y compris via la création de leur propre activité - ou encore la préparation de la transition écologique, et notamment le développement de l'économie circulaire ou de la consommation responsable. Cet impact peut résider dans l'utilité sociale des activités créées, mais aussi dans la situation (sociologique ou géographique) des publics qui créent ces activités et/ou qui en bénéficient. En raison de leur statut, de leur mode de gouvernance et de leur objet, ces entreprises relèvent de l'économie sociale et solidaire au sens de la loi du 31 juillet 2014.

Ces projets se proposent d'enraciner une activité économique dans des secteurs ou des territoires encore peu explorés, en y incarnant des valeurs différentes de celles du modèle dominant. Il leur est donc indispensable de pouvoir bénéficier d'un accompagnement spécialisé, qui leur apporte dans la durée les outils et les moyens de leur développement, notamment la mise en réseaux.

Par ailleurs, les perspectives économiques de ces projets souvent novateurs étant moins facilement démontrables a priori, l'accès aux sources de financement classiques de la création d'entreprise leur est souvent compliqué, et leur faible rentabilité pécuniaire revendiquée peut entraîner les réticences des financeurs potentiels : un accompagnement spécifique pour la recherche et la mise en œuvre de financements est également nécessaire.

En outre, les personnes en situation de fragilité sociale, éloignées de l'emploi, en particulier dans les quartiers relevant de la politique de la ville, sont souvent enclines à s'estimer peu légitimes à créer leur activité, malgré leur envie et leur talent. La Ville de Paris entend donc mener une action spécifique en faveur du développement de la création d'activités d'utilité sociale dans ces quartiers, et en particulier par leurs habitant.e.s.

C'est pourquoi la Ville de Paris a lancé en 2021 l'appel à projets Jeunes Pousses 2021-2023, afin de contribuer à développer un ensemble d'outils permettant de répondre aux besoins des créateurs d'activité à impact social/environnemental positif. Les projets proposés doivent intervenir dans l'une ou plusieurs des phases suivantes : sensibilisation à la création d'activité, pré-crétion d'activité et/ou post-crétion d'activité. La période couverte s'étend de 2021 à 2023, c'est-à-dire que les programmes présentés doivent se projeter sur ces trois années. Les programmes sélectionnés bénéficient d'une convention triennale qui constitue le cadre de ce partenariat, sauf dans le cas d'actions à caractère expérimental dont le conventionnement est annuel. Néanmoins, une demande de financement doit être déposée chaque année, qui est tributaire des budgets disponibles.

Tout projet s'inscrivant dans l'un de ces modules doit faire la preuve que sa proposition rencontre une ou plusieurs des priorités de la Ville en matière de création d'activité à impact : l'installation d'entreprises dans les quartiers prioritaires, l'accès à l'entrepreneuriat de publics particuliers (bénéficiaires du RSA au premier chef, demandeurs d'emploi, personnes résidant en quartiers prioritaires, femmes, ...), la stabilisation des situations incertaines (entrepreneurs migrants, travailleurs individuels en situation de handicap,...), l'impact social, environnemental remarquable des projets entrepreneuriaux accompagnés, c'est-à-dire, en somme, l'utilité sociale, au sens des deux premiers alinéas de l'article 2 de la loi du 31 juillet 2014. Une attention particulière est portée aux projets d'accompagnement à la création d'activités permettant de développer l'économie circulaire dans l'une des cinq filières suivantes : alternatives aux plastiques à usage unique, équipements électriques et électroniques, BTP et mobilier, textile (réparation et retouche ; production textile à partir de matériaux de réemploi ou de matériaux biosourcés et locaux), logistique douce.

Le jury de l'appel à projets Jeunes Pousses 2021-2023 s'est réuni le 25 juin 2021 sous la présidence de Monsieur Florentin Letissier afin de proposer les financements pour l'année 2021 et les conventionnements triennaux, qui ont fait l'objet de la délibération du Conseil de Paris n° 2021 DAE 77 DDCT. Les financements pour l'année 2022 ont été accordés par la délibération du Conseil de Paris n° 2022 DAE 5.

Les financements proposés pour l'année 2023 dans le cadre de cet appel à projets sont les suivants :

L'association L'académie des Ruches, créée en 2007, propose le programme « Le parcours créateurs » qui accompagne des demandeurs d'emploi qui ont une idée dans la création d'entreprise viable sur leur territoire et qui les aide à valoriser leurs compétences. Il s'agit d'une formation qui s'appuie sur un support méthodologique en ligne et l'accompagnement par un référent local pour un suivi individuel et collectif.

Le parcours est lancé par un « bootcamp » (deux jours de formation intensive en présentiel ou en visioconférence) pour créer un esprit de promotion et cartographier les éléments clés des projets. Il se termine par un événement qui permet aux porteurs de projets de rencontrer des experts, financeurs et les acteurs du territoire qui peuvent, dans une logique de parcours, poursuivre l'accompagnement. Le parcours permet d'avancer étape par étape grâce à l'acquisition des notions indispensables à la création d'entreprise, d'un travail sur la posture, et permet aux bénéficiaires d'avoir des retours qualifiés pour avancer pas à pas sur leur projet entrepreneurial. En 2021, le projet avait pour objectif d'accompagner 40 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 35.000 euros.

37 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2022, le projet avait pour objectif d'accompagner 60 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 35.000 euros. 61 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2023, il affiche l'ambition d'atteindre un objectif de 100 personnes. Afin de permettre l'accompagnement d'au moins 60 personnes cette année, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 35.000 euros au titre de cette action pour 2023 .

En outre, pour lever les freins observés à l'entrepreneuriat féminin, l'association L'académie des Ruches a lancé en 2016 le programme « Les Audacieuses » qui est un concours régional qui s'adresse à toutes les femmes d'Ile-de-France qui souhaitent entreprendre pour répondre à un défi sociétal et/ou environnemental. Il s'agit d'un programme d'incubation de neuf mois qui allie entrepreneuriat des femmes et innovation sociale. Il comporte un « bootcamp » permettant la sélection de 15 projets. Les lauréates pourront bénéficier de six jours de formation collective, ainsi que des mises en relations avec des experts. Les lauréates bénéficieront en outre d'un hébergement à La Ruche, d'un programme de mentorat, ainsi que d'un programme de coaching en développement personnel. En 2021, le projet avait pour objectif d'accompagner 30 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 19.000 euros. 30 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2022, le projet avait pour objectif d'accompagner 30 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 19.000 euros. 30 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2023, il affiche l'ambition d'atteindre un objectif de 30 personnes . Afin de permettre l'accompagnement d'au moins 30 personnes cette année, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 19.000 euros au titre de cette action pour 2023 .

L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), reconnue d'utilité publique, a été créée en 1988 ; son objet est de soutenir des projets de création d'activités proposés par des personnes éprouvant des difficultés d'insertion professionnelle, en consentant à leurs porteurs, qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique, toutes formes de concours et d'appuis techniques ou financiers, adaptés à leur situation et à leurs besoins, sous forme de microcrédits pour l'emploi indépendant ou salarié et de micro-assurances.

L'ADIE propose des prêts d'honneur et des microcrédits aux créateur.rice.s parisien.ne.s n'ayant pas accès au crédit bancaire classique. Ces prêts d'honneur, d'un montant maximum de 3.000 euros, sont destinés à compenser une absence de fonds propres chez les créateur.rice.s d'entreprises financé.e.s. Le financement proposé est généralement composé pour deux tiers de microcrédit et pour un tiers de prêt d'honneur, à taux nul. La durée de remboursement du prêt d'honneur est fixée en accord avec le.la créateur.rice, en tenant compte de ses besoins et de sa capacité de remboursement. Elle peut aller jusqu'à 60 mois, avec un différé de remboursement de six à 24 mois.

L'ADIE propose également un programme d'accompagnement des Parisien.ne.s, notamment bénéficiaires du RSA, auquel.le.s l'association accorde des micro-crédits professionnels. Ce programme d'appui à la structuration financière et intermédiation bancaire débute par un diagnostic, un accompagnement préalable pour permettre de concrétiser le projet de création d'entreprise et se poursuit par l'instruction des dossiers de demande de prêt. Un accompagnement par un.e conseiller.e est alors mis en place jusqu'à l'obtention du financement, et un suivi régulier est mis en place, pendant toute la durée du remboursement du

microcrédit professionnel obtenu. Le conseiller ou la conseillère est également chargé.e du suivi du remboursement du prêt et de la tenue de ses engagements par l'entrepreneur. Il joue un rôle pivot dans la mise en place de l'accompagnement et le suivi des créateurs dans la durée. Dans le cas où le financement du projet n'est pas possible, une solution alternative est proposée : accompagnement plus approfondi relatif à la situation financière ou au projet, orientation vers une structure partenaire avec des solutions de financement mieux adaptées. En 2021, le projet avait pour objectif d'accompagner 300 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 169.000 euros. 444 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2022, le projet avait pour objectif d'accompagner 325 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 169.000 euros. 553 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2023, il affiche l'ambition d'atteindre un objectif de 350 personnes. Afin de permettre l'accompagnement d'au moins 350 personnes cette année, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 169.000 euros au titre de cette action pour 2023.

L'ADIE a enfin conçu la formation « Je Deviens Entrepreneur » qui, sur une durée de deux semaines, permet de finaliser un projet de création d'entreprise, puis d'accéder à l'ensemble des services de l'ADIE (microcrédit et accompagnement post-crédation). Il s'agit d'une formation certifiante, inscrite à l'inventaire de la CNCP (Commission Nationale de Certification Professionnelle) et qui a obtenu en 2002 la certification QUALIOPI relative aux processus et pratiques des organismes de formation. Le parcours de formation est dispensé sous la forme d'ateliers collectifs et individuels, animés par les bénévoles et salariés de l'ADIE et des intervenants externes, experts. Chaque module de formation privilégie l'utilisation de techniques d'animations et de supports variés (vidéos, quizz, jeux, ateliers) et une interactivité forte entre les participants, permettant de rendre chacun acteur de son apprentissage. En 2021, le projet avait pour objectif d'accompagner 100 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 75.000 euros. 92 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2022, le projet avait pour objectif d'accompagner 100 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 75.000 euros. 93 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2023, il affiche l'ambition d'atteindre un objectif de 100 personnes. Afin de permettre l'accompagnement d'au moins 100 personnes cette année, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 75.000 euros au titre de cette action pour 2023.

L'association Boutiques de Gestion de Paris Ile-de-France -BGE PaRIF- a été créée en 1980 ; son objet est de promouvoir l'initiative, l'accès à la création, au développement et à la gestion d'entreprise. Elle apporte aux créateurs le soutien nécessaire à l'organisation et au démarrage de leur activité. L'association BGE Parif prodigue des conseils aux porteurs de projet de création d'entreprise ou d'activité, quel que soit le stade d'avancement de leur démarche. C'est dans ce cadre qu'une action est menée au sein du Pôle « Créer son activité » situé à la Cité des Métiers de la Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette, accessible de manière anonyme, gratuite, sans critère d'éligibilité et sans rendez-vous. Le pôle « Créer son activité » vise à promouvoir l'initiative économique pour tous et toutes par la mise à disposition de ressources. Il répond aux questions des candidats à la création d'entreprise par le biais d'un guichet d'accueil, renforcé par la mise à

disposition d'informations techniques. Il s'agit avant tout de sensibiliser les candidats créateurs à l'importance de la préparation de leur projet et de les orienter vers les partenaires les plus adaptés. En 2021, le projet avait pour objectif d'orienter 600 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 30.000 euros. 474 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2022, le projet avait pour objectif d'orienter 700 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 25.000 euros. 763 personnes ont été effectivement orientées. En 2023, il affiche l'ambition d'atteindre un objectif de 765 personnes. Afin de permettre l'orientation d'au moins 765 personnes cette année, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 30.000 euros au titre de cette action pour 2023.

L'association BGE Paris propose également deux projets de CitésLab qui ont pour objectif de sensibiliser les partenaires et les publics des quartiers prioritaires afin de promouvoir la création d'activités et d'entreprises, détecter les projets économiques et solidaires, amorcer les projets grâce à des outils d'aide à l'émergence d'idées et l'appui à la formulation de projets et orienter les projets vers les partenaires et les dispositifs dédiés à l'appui à la structuration de projets. Ces CitésLab couvrent : pour l'un, créé en 2017, les quartiers prioritaires du 18^e arrondissement, pour l'autre ceux du 20^e arrondissement et du quartier du Grand Belleville. En 2021, le projet avait pour objectif d'accompagner 163 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 44.000 euros (dont 35.000 euros pour le CitésLab 18^e et 9.000 euros pour le CitésLab 20^e). 88 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2022, le projet avait pour objectif d'accompagner 200 personnes et avait bénéficié d'une subvention d'un montant de 35.000 euros (dont 17.500 euros pour le CitésLab 18^e et 17.500 euros pour le CitésLab 20^e). En raison de vacances de postes, 10 personnes seulement ont été effectivement accompagnées. En 2023, le dispositif affiche l'ambition d'atteindre un objectif de 200 personnes. Afin de permettre l'accompagnement d'au moins 200 personnes cette année, et compte tenu des subventions déjà versées sur les exercices précédents, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 35.000 euros (dont 6.000 euros pour le CitésLab 18^e et 29.000 euros pour le CitésLab 20^e) au titre de cette action pour 2023.

L'association BGE Paris permet aussi aux futurs entrepreneurs de tester leur projet dans le cadre des Couveuses-Lab de BGE PaRIF. Le test en couveuse-lab permet, à l'issue de la réalisation de l'étude de faisabilité de son projet, de pouvoir commercer en toute légalité avant d'immatriculer son entreprise. Il s'agit donc de proposer aux bénéficiaires de réaliser légalement un test en grandeur réelle de leur projet de façon sécurisée, dans le cadre d'un contrat CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise), et avec un accompagnement spécialisé et l'intégration d'une communauté d'entrepreneur.e.s. En 2021, le projet avait pour objectif d'accompagner 30 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 28.000 euros. 22 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2022, le projet avait pour objectif d'accompagner 30 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 21.000 euros. 17 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2023, il affiche l'ambition d'atteindre un objectif de 30 personnes. Afin de permettre l'accompagnement d'au moins 17 personnes cette année, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 21.000 euros au titre de cette action pour 2023.

Pour sécuriser et accélérer les parcours d'entrepreneurs dans des secteurs particuliers où les projets sont régulièrement plus longs à émerger et à se structurer (ESS, économie circulaire, économie verte, industries créatives vertueuses, digital responsable, SIAE, etc.), BGE Paris propose également un programme d'incubation de projets ESS et à impact. Il s'agit donc d'offrir une phase de pré-incubation et d'amorçage pour accompagner toutes celles et tous ceux qui portent déjà un projet de création d'entreprise au modèle économique durable, mais qui manquent de formation, de relations et/ou des premiers fonds d'amorçage nécessaires, en apportant des solutions nouvelles. Ce programme les aide à façonner l'offre, de l'idée au projet, à évaluer la faisabilité et le potentiel du projet, à créer leur entreprise à impact en profitant de l'intelligence collective en acquérant les compétences indispensables. En 2021, le projet avait pour objectif d'accompagner huit personnes et avait bénéficié d'une subvention de 6.000 euros. Neuf personnes ont été effectivement accompagnées. En 2022, le projet avait pour objectif d'accompagner 24 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 12.000 euros. 22 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2022, il affiche l'ambition d'atteindre un objectif de 32 personnes. Afin de permettre l'accompagnement d'au moins 22 personnes cette année, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 18.000 euros au titre de cette action pour 2023.

L'association BGE Paris propose enfin un programme d'accompagnement à la création d'activité pour les Parisien.ne.s en situation de fragilité, en très grande majorité bénéficiaires du RSA, qui vise les phases de pré- et post-crédation. Le diagnostic vise à valider le réalisme du projet et la volonté du candidat à s'investir dans un travail de recherche d'information pour bâtir pas à pas son projet d'entreprise. Les entretiens individuels visent à outiller le porteur de projets pour l'aider à mesurer les points forts et identifier les faiblesses de son projet entrepreneurial en construction. Ils permettent, à des fréquences régulières, de vérifier le travail réalisé et de prendre conscience des manques à combler au vu de l'exigence que requiert le pilotage d'une entreprise individuelle. Ils visent également à aider le candidat à progresser dans sa démarche, en le valorisant et en le soutenant dans son analyse. Après une phase de diagnostic du projet, le ou la bénéficiaire peut être amené.e à passer à la phase d'accompagnement pour réaliser et finaliser de façon exhaustive l'étude de faisabilité de son projet. Le parcours s'achève par un bilan tranché sur le réalisme du projet, les prochaines échéances (création, test en couveuse, finalisation du parcours, report de la création, etc.). Le bilan du parcours et l'avis sur le projet doit être partagé avec le créateur. Si le projet est viable, un calendrier des actions à mener est élaboré. L'accompagnement peut être amené à se poursuivre pour finaliser l'étude de faisabilité et préparer le démarrage de l'activité. Si le projet se révèle difficilement viable, un abandon ou report du projet peut être envisagé. En 2021, le projet avait pour objectif d'accompagner 155 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 75.000 euros. 167 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2022, le projet avait pour objectif d'accompagner 500 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 81.000 euros. 334 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2023, il affiche l'ambition d'atteindre un objectif de 335 personnes. Afin de permettre l'accompagnement d'au moins 335 personnes cette année, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 48.000 euros au titre de cette action pour 2023.

L'association Empow'her a été créée en 2013 et a pour objet d'accompagner les femmes créatrices d'entreprise à impact. Le programme Communities est structuré autour de trois phases d'action : sensibilisation, orientation, accompagnement. Le programme est ouvert à toutes, sans critères de sélection à l'entrée. Le volet « sensibilisation » vise à démocratiser l'accès à l'entrepreneuriat à impact par la mise en avant de parcours de femmes entrepreneures sociales inspirants, la création d'opportunités de rencontres et de sensibilisations à l'ESS. Des rencontres mensuelles « SheTalks » sont organisées pour faire découvrir des femmes entrepreneures sociales inspirantes, mais aussi des rencontres et des mises en réseau, ainsi que des sessions d'information sur ce que signifie « entreprendre dans l'ESS ». Le volet « orientation » propose des sessions d'orientation gratuites d'une heure à toute femme qui désire obtenir des renseignements sur les dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat et comprendre ce qu'est l'entrepreneuriat à impact. Si nécessaire, une réorientation, vers les structures d'accompagnement adaptées, en fonction du besoin, des attentes et du niveau d'avancement du projet est effectuée. Le volet « accompagnement » est un programme de 12 mois (« Women Dare »), modulable en fonction des besoins de chaque participante. L'accompagnement est structuré sous forme de sessions individuelles et collectives, permettant de découvrir l'entrepreneuriat à impact, de monter en compétences sur la structuration d'un projet entrepreneurial et de prendre confiance en son potentiel d'entrepreneure. Empow'Her a ouvert en mars 2021 dans le 10^e arrondissement le premier tiers-lieu dédié aux femmes qui souhaitent entreprendre dans l'ESS, qui accueillera les bénéficiaires du programme. Cet espace se veut être un lieu d'échange, d'accueil et de partage pour les futures entrepreneures et l'écosystème de l'accompagnement, afin de favoriser la création de synergie et l'entraide. En 2021, le projet avait pour objectif d'accompagner 500 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 45.000 euros. 507 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2022, le projet avait pour objectif d'accompagner 500 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 45.000 euros. 344 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2023, il affiche l'ambition d'atteindre un objectif de 500 personnes. Afin de permettre l'accompagnement d'au moins 344 personnes cette année, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 31.000 euros au titre de cette action pour 2023.

L'association MeltingCoop, créée en 2018, propose le programme d'accompagnement « Migracoop Couture » qui consiste à accompagner des entrepreneurs et entrepreneuses migrant.es inscrivant leur activité dans le champ de l'artisanat textile (confection, création, retouche). L'accompagnement Migracoop Couture est réalisé dans un espace atelier permettant la mutualisation d'équipements et de connaissances, qui est aussi un lieu de solidarité et de rencontres autour de l'activité économique. En 2021, le projet avait pour objectif d'accompagner 20 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 13.000 euros. 21 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2022, le projet avait pour objectif d'accompagner 20 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 13.000 euros. 24 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2023, il affiche l'ambition d'atteindre un objectif de 20 personnes. Afin de permettre l'accompagnement d'au moins 20 personnes cette année, il vous est proposé

d'accorder une subvention de fonctionnement de 13.000 euros au titre de cette action pour 2023 .

L'association Positive Planet, créée en 2006, a pour objet d'accompagner gratuitement, d'une façon individualisée et pas à pas les porteurs de projets dans toutes les étapes de la création d'entreprise. L'association aide l'entrepreneur.e à formaliser son idée, à établir son étude de marché, à structurer sa démarche commerciale, à monter son business plan, à rechercher des financements, et enfin à bien choisir son statut juridique avant immatriculation et suivi du projet dans son démarrage. Elle accompagne les personnes éloignées de l'emploi résidant en quartiers prioritaires, en particulier les femmes, les jeunes et les bénéficiaires du RSA.

L'association Positive Planet propose un programme qui, en phase pré-crédation d'activité, commence par un accompagnement individuel et des ateliers collectifs avec l'appui d'experts sur des thématiques communes (communication digitale, prévisionnel financier, choix de statuts). Un conseiller professionnel attitré est désigné pour l'accompagnement individualisé du/ de la futur.e entrepreneur.e. Le programme comporte aussi un volet spécifique aux activités textiles. Ces ateliers sont animés par des experts pour développer notamment les compétences dans la réutilisation de tissus, le sourçage et la fabrication écoresponsable (thèmes : la mode d'aujourd'hui et demain, matières et fabrication, la RSE au cœur du projet). Des événements de mise en réseau sont également organisés. Un volet d'accompagnement en phase post-crédation d'activité est également proposé. À l'issue de la phase post-crédation d'activité, l'association peut proposer à l'entrepreneur.e la vente de ses produits dans un magasin test (« Positive Shop ») à titre gracieux pour l'aider à trouver de nouveaux débouchés. En 2021, le projet avait pour objectif d'accompagner 180 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 82.000 euros. 201 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2022, le projet avait pour objectif d'accompagner 210 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 82.000 euros. 235 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2023, il affiche l'ambition d'atteindre un objectif de 210 personnes . Afin de permettre l'accompagnement d'au moins 210 personnes cette année, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 82.000 euros au titre de cette action pour 2023 .

L'association propose également le projet Emergence/CitésLab, qui vise à créer un CitéLab destiné aux quartiers prioritaires des 13^e et 14^e arrondissements. Il consiste à éveiller, détecter et diffuser la culture entrepreneuriale en agissant sur la perception que les porteurs de projet dans les quartiers ont de la création d'entreprise. Cette sensibilisation est réalisée par l'organisation d'ateliers collectifs, des rencontres directes avec les habitants, la participation à des forums ou manifestations au sein même des quartiers. Des temps d'échanges les permanences sont assurées dans différents quartiers. Les objectifs sont de renforcer le maillage territorial et les synergies avec les structures et acteurs du territoire, identifier les entrepreneurs en devenir et entrepreneurs en activité, faciliter leur accès à l'offre d'accompagnement, animer des communautés entrepreneuriales. En 2021, le projet avait pour objectif d'accompagner 60 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 9.000 euros. Aucune personne n'a été effectivement accompagnée. En 2022, le projet avait pour objectif d'accompagner 150 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 23.000 euros. 40 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2023, il affiche l'ambition

d'atteindre un objectif de 200 personnes . Afin de permettre l'accompagnement d'au moins 200 personnes cette année, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 35.000 euros au titre de cette action pour 2022 .

L'association Projets-19 (19e) a créé en 2009 une couveuse appelée « EPICEAS ». Cette couveuse est dédiée aux créateur.rice.s dont les projets relèvent du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) et propose un parcours d'accompagnement qui intervient à plusieurs étapes du projet, de l'amorçage au développement et la création d'un premier emploi. Il combine des sessions d'ateliers collectifs et un accompagnement individuel axé sur l'expérimentation du projet et sa consolidation. En 2021, le projet avait pour objectif d'accompagner 40 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 21.000 euros. 43 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2022, le projet avait pour objectif d'accompagner 57 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 21.000 euros. 48 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2023, il affiche l'ambition d'atteindre un objectif de 70 personnes . Afin de permettre l'accompagnement d'au moins 48 personnes cette année, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 21.000 euros au titre de cette action pour 2023 .

L'association propose aussi le projet « CitésLab » qui permet aux habitants, porteurs de projet d'entreprise et entrepreneurs résidants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du 19e arrondissement de bénéficier d'un appui dans la structuration de leurs projets d'entreprise et de sécuriser leur parcours pour ensuite les orienter vers les réseaux d'accompagnement. Elle mène des missions de prospection, d'accompagnement des porteurs d'idées et leur orientation et tient le rôle de référent de parcours des porteurs de projet. En 2021, le projet avait pour objectif d'accompagner 110 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 35.000 euros. 119 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2022, le projet avait pour objectif d'accompagner 165 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 35.000 euros. 73 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2023, il affiche l'ambition d'atteindre un objectif de 90 personnes . Afin de permettre l'accompagnement d'au moins 90 personnes cette année, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 26.000 euros au titre de cette action pour 2023 .

L'association Singa France, créée en 2012, est devenue un acteur clé sur le territoire parisien, répondant aux envies de rencontre et de partage d'activités sur un pied d'égalité entre nouveaux et nouvelles arrivant.e.s et citoyen.ne.s français.e.s. SINGA favorise le vivre ensemble, le faire ensemble, l'enrichissement culturel et la création d'emploi. L'association lance un programme entrepreneurial, dans le cadre du dispositif CitésLab et en partenariat avec The Human Safety Net, dont les activités principales à destination des personnes réfugiées et primo-arrivantes sont des sessions d'information et sensibilisation à l'entrepreneuriat, des permanences orientation entrepreneuriat et identification de porteurs de projet, des sessions de pré-incubation pour formaliser le projet et la mobilisation du réseau d'acteurs de l'accompagnement. L'objectif de ce projet est donc de proposer l'entrepreneuriat comme vecteur d'insertion professionnelle durable et de lutter contre le déclassement. En 2021, le projet avait pour objectif d'accompagner 238 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 45.000 euros. 238 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2022, le projet avait pour objectif d'accompagner 240 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 45.000 euros. 163 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2023, il

affiche l'ambition d'atteindre un objectif de 242 personnes. Afin de permettre l'accompagnement d'au moins 242 personnes cette année, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 45.000 euros au titre de cette action pour 2023.

L'association Cités Coop, créée en 2019, a pour objet la mise en œuvre d'une coopérative d'activités et d'emplois. Grâce à une gouvernance coopérative, d'un cadre collectif, mutualiste et solidaire, elle offre un hébergement administratif, juridique, comptable, fiscal, social et assurantiel ainsi qu'un accompagnement individuel et adapté au développement d'une activité économique. Afin de répondre le plus justement possible aux besoins de personnes en insertion qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles diverses, elle enrichit ses missions d'un accompagnement socio-professionnel sur le modèle de celui mis en œuvre dans les structures de l'insertion par l'activité économique, d'un renforcement de l'accompagnement à la création d'activité et d'une aide au développement commercial des projets. En 2021, le projet avait pour objectif d'accompagner 27 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 9.000 euros. 23 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2022, le projet avait pour objectif d'accompagner 48 personnes et avait bénéficié d'une subvention de 9.000 euros. 22 personnes ont été effectivement accompagnées. En 2023, il affiche l'ambition d'atteindre un objectif de 40 personnes. Afin de permettre l'accompagnement d'au moins 22 personnes cette année, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 9.000 euros au titre de cette action pour 2023.

L'association Live for Good, créée en 2015, et spécialisée dans l'accompagnement des jeunes de moins de 30 ans à la création d'activité à impact positif, propose le programme Génération Entrepreneurs Responsables / Entrepreneur for Good. L'ambition du dispositif est la formation et l'accompagnement de jeunes, aspirants entrepreneurs, sous-représentés dans la population entrepreneuriale. Un module d'accompagnement à l'émergence en phase de pré-crédation d'activité constitue un tronc commun à tous les bénéficiaires sous la forme d'un cursus innovant alternant les temps de formation et de mise en pratique, et de séances de coaching individuelles. Les bénéficiaires souhaitant poursuivre le développement de leur projet peuvent ensuite intégrer le module d'accompagnement à l'émergence en phase de post-crédation d'activité, constitué d'un parcours d'incubation qui comprend un suivi par un coach expert de la création d'activité, des ateliers de formation approfondie. Enfin, les bénéficiaires ayant décidé de ne pas poursuivre leur projet entrepreneurial bénéficient d'un parcours destiné à augmenter leurs chances de trouver un emploi rapidement par la valorisation des compétences acquises dans le cadre du tronc commun et la construction d'un projet professionnel. Ces personnes sont orientées dans leurs recherches par un coach professionnel. En 2021, le projet avait comme objectif d'accompagner 102 personnes en phases pré- et post-crédation d'activité et avait bénéficié d'une subvention de 67.000 euros. Au total, en 2021 et 2022, 92 personnes ont été accompagnées, dont 30 Parisien.ne.s. En 2023, il affiche l'ambition d'atteindre un objectif de 90 personnes. Afin de permettre l'accompagnement d'au moins 20 Parisien.ne.s cette année, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 12.000 euros au titre de cette action pour 2023.

Je vous propose d'accorder, au titre de l'exercice 2023, les subventions proposées.
Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris